



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 03 Suffrage exprimé : 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI. Étaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI. Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	

Délibération n°26 – DE.2025-085

Acquisition d'une licence IV

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

La Commune a été informée par Monsieur LAZZARINI Pascal, propriétaire du local professionnel sis au 2 avenue Paul Girod de la vente de ce bien et indépendamment de la vente d'une licence IV qui était liée à l'activité du Bar Le Chamonix.

Monsieur LAZZARINI Pascal a proposé à la Commune d'acquérir cette licence.

Pour conserver l'attractivité de la Commune et afin de préserver le pôle d'animation locale que constitue un point de vente avec une licence IV, il est dans l'intérêt de la Commune d'acquérir cette licence IV.

Monsieur LAZZARINI Pascal a donné un avis favorable à la cession de la licence pour un montant de 10 000 € qui se fera sous la forme d'un contrat de cession de licence de débit de boissons de catégorie IV.

A l'avenir, la Commune propriétaire de la licence IV pourra la mettre à disposition d'un tiers par le biais d'un contrat de location.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'acquisition d'une licence IV aux conditions susmentionnées ci-dessus,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

